

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 23 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 V.224 Vœu relatif à l'accès des riverains à leur domicile lors des manifestations.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que le 7^e arrondissement de Paris abrite de nombreuses institutions publiques et politiques, notamment des ministères ;

Considérant que de nombreuses manifestations ont eu lieu dans l'arrondissement en 2017, nécessitant souvent le déploiement de forces de maintien de l'ordre ;

Considérant que pour rentrer à leur domicile, les riverains doivent le cas échéant, franchir le cordon de sécurité des forces de maintien de l'ordre, déployé pour sécuriser les abords des manifestations ;

Considérant que des riverains ont pu voir leur liberté d'aller et venir à leur domicile limitée par des forces de maintien de l'ordre et faire face à des comportements discourtois de leur part ;

Sur proposition d'Yves Pozzo di Borgo, le conseil de Paris

Émet le vœu que :

- Le préfet de Police rappelle aux forces de maintien de l'ordre qui sécurisent les abords d'une manifestation publique, de porter une attention particulière à ce que les riverains puissent sans encombre rejoindre leur domicile.

: